Municipalité de Saint-Jacques

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **28 juin 2021 à 18 h 30,** à laquelle sont présents :

Madame Josyanne Forest, mairesse

Monsieur Denis Forest, conseiller
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Arrivée de madame Isabelle Marsolais, conseillère, à 18 h 33

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.
Madame Annie Jolicoeur, directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe.

Avis spécial de convocation et certificat

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été donné en mains propres, à chacun des membres du conseil.

Résolution numéro 259-2021
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

ADMINISTRATION

Résolution numéro 260-2021
Renouvellement de l'assurance collective des employées et des employés

ATTENDU QU' il y a lieu de renouveler le contrat d'assurance collective des employées et des employés de la Municipalité de Saint-Jacques ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques offre à son personnel une assurance collective en association avec le Fonds régional d'assurance collective des municipalités de Lanaudière, un regroupement d'autres municipalités locales de la région de Lanaudière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié à ASQ Consultants le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective (référence résolution numéro 161-2021);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a délégué à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci le pouvoir d'agir au nom de toutes les municipalités participantes pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions (référence résolution numéro 162-2021);

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QU' une proposition est reçue de ASQ Consultants avec la compagnie d'assurance Union vie;

ATTENDU QUE les garanties de taux sont définies comme suit :

GARANTIES	TAUX
Mises en commun	Fixe 30 mois
À expérience	Fixe 18 mois

ATTENDU QUE pour la Municipalité de Saint-Jacques, c'est une diminution des coûts de 7.55 % à compter du 1er juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de ASQ Consultants pour le renouvellement du contrat d'assurance collective des employées et employés de la Municipalité de Saint-Jacques avec la Compagnie Union Vie, et ce, à compter du 1er juillet 2021 pour une durée de 18 mois.

TRAVAUX PUBLICS

Résolution numéro 261-2021
Acquisition d'une fontaine à boire double incluant un abreuvoir pour animaux

ATTENDU QUE la Municipalité désire souscrire à un contrat de gré à gré avec *Tessier Récréo-Parc* pour l'acquisition d'une fontaine à boire double incluant un abreuvoir pour animaux ;

ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 6 824 $ (plus taxes applicables) est reçue de *Tessier Récréo-Parc* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 6 824 $ (plus taxes applicables) de Tessier Récréo-Parc pour l'acquisition d'une fontaine à boire double incluant un abreuvoir pour animaux;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Josée Favreau, à émettre le paiement sur réception de la facture.

Résolution numéro 262-2021
Abrogation de la résolution numéro 220-2021 concernant l'installation d'une enseigne commerciale par *Signalisation Kalitec inc.*

ATTENDU QU' il y a lieu d'abroger la résolution numéro 220-2021 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques souhaite mettre en place une enseigne directionnelle commerciale dans l'aire industrielle de son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire souscrire à un contrat de gré à gré avec Signalisation Kalitec inc.;

ATTENDU QU' il y a lieu d'insérer des frais reliés à l'achat de pancartes supplémentaires ainsi que sa quincaillerie;

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 8 018,20 $ (plus taxes applicables) est reçue de Signalisation Kalitec inc. pour l'installation de panneaux directionnels;

ATTENDU QUE l'achat de pancartes supplémentaires et sa quincaillerie s'élève à 1 643,40 $ (plus taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition (40620 – 1) d'une somme de 9 661,60 $ (plus taxes applicables) et de mandater Signalisation Kalitec inc. pour l'installation de panneaux de rues et de l'enseigne commerciale dans l'aire industrielle de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution numéro 263-2021
Adjudication du contrat pour les travaux de pavage de la rue Sincerny

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à des demandes de prix par voie d'invitation pour des travaux de pavage de la rue Sincerny ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX*
Franroc, Division de Sintra inc.	48 750 $

*(plus taxes applicables)

ATTENDU QU' il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adjuger le contrat pour des travaux de pavage de la rue Sincerny au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *Franroc, Division de Sintra inc.* pour une somme de 48 750 $ (plus taxes applicables) conformément au coût indiqué dans sa soumission datée du 17 juin 2021.

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution numéro 264-2021
Mandat à *Les entreprises B. Champagne inc.* pour la réparation du moteur et de la pompe no 2 à la centrale d'eau potable

ATTENDU QUE la Municipalité désire souscrire à un contrat de gré à gré avec *Les entreprises B. Champagne inc.* pour la réparation du moteur et de la pompe de distribution no 2 situés à la centrale d'eau potable;

ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 15 704 $ (plus taxes applicables) est reçue de *Les entreprises B. Champagne inc*. pour effectuer les travaux de réparation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 15 704 $ (plus taxes applicables) de *Les entreprises B. Champagne inc*. pour effectuer les travaux de réparation du moteur et de la pompe de distribution no 2 situés à la centrale d'eau potable;

Municipalité de Saint-Jacques

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Josée Favreau, à émettre le paiement sur réception de la facture.

Résolution numéro 265-2021
Adjudication du contrat pour la réfection de la conduite d'eau potable sur le rang Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à un appel d'offres public par le biais du service électronique d'appel d'offres (SEAO) la réfection de la conduite d'eau potable sur le rang Saint-Jacques;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle est en vigueur ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le lundi 28 juin 2021 à la mairie de Saint-Jacques ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX*	CONFORMITÉ
Sintra	6 829 854,18 $	Conforme
Excavations Michel Chartier inc.	7 130 351,17 $	Conforme

*(incluant les taxes)

ATTENDU QU' il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Sintra inc. pour une somme de 6 829 854,18 $ (incluant les taxes), conformément au coût indiqué dans sa soumission datée du28 juin 2021, pour la réfection de la conduite d'eau potable sur le rang Saint-Jacques.

Règlement numéro 002-2017

URBANISME

Résolution numéro 266-2021
Achat d'une licence supplémentaire JMap Pro

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à l'achat d'une licence supplémentaire JMap Pro auprès de PG Solutions inc. ;

ATTENDU QUE le contrat se définit comme suit :

DESCRIPTION DU CONTRAT	COÛTS*
Licence JMap Pro	Coût unique de 4 100 $
Installation sur le poste client	Coût unique de 108 $
TOTAL :	**Coût total unique de 4 208 $**
Frais annuels récurrents	825 $

*(plus taxes applicables)

Municipalité de Saint-Jacques

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'achat d'une licence supplémentaire de JMap Pro et de verser la somme unique de 4 208 $ (plus taxes applicables) et de 825 $ de frais annuels récurrents (plus taxes applicables) à PG Solutions inc.;

D'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à émettre le paiement sur réception de la facture.

Résolution numéro 267-2021
Abrogation de la résolution numéro 168-2021 concernant l'embauche d'un inspecteur municipal au Service de l'urbanisme

ATTENDU QUE le 19 avril 2021, monsieur Aamir Ouazzani a été embauché à titre d'inspecteur municipal au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE monsieur Aamir Ouazzani s'est désisté laissant ainsi le poste vacant;

ATTENDU QU' il y a lieu d'abroger la résolution 168-2021 concernant l'embauche de monsieur Aamir Ouazzani;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'abroger la résolution 168-2021 concernant l'embauche de monsieur Aamir Ouazzani à titre d'inspecteur municipal au Service de l'urbanisme.

Résolution numéro 268-2021
Embauche d'un inspecteur municipal au Service de l'urbanisme

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire embaucher un inspecteur municipal au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière recommande l'embauche de monsieur Pascal Comtois à titre d'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE les conditions de travail sont celles prévues au contrat signé entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'entériner l'embauche de monsieur Pascal Comtois à titre d'inspecteur municipal au Service de l'urbanisme.

LOISIRS

Résolution numéro 269-2021
Camp de jour concerté MRC Montcalm - Les Répits de Gaby

ATTENDU QUE l'organisme *Les Répits de Gaby* offre la possibilité à un jeune vivant avec un handicap de participer à un camp de jour adapté;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Montcalm sont favorables à ce projet;

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la MRC de Montcalm a contribué financièrement à ce projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a reçu l'inscription d'un jeune intéressé à participer à ce camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents nécessaires à l'inscription des jeunes participants à ce camp de jour concerté MRC Montcalm.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 270-2021
Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 18 h 47.

[Signé]
Josée Favreau, OMA, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

[Signé]
Madame Josyanne Forest,
Mairesse

Les résolutions numéro 259-2021 à 270-2021 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.